

Téléchargez gratuitement l'application **Recycle!** pour tout connaître sur les collectes des déchets.



PMC : vous serez averti personnellement lorsqu'il y aura du nouveau pour le sac bleu



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	14-28	11-25	11-25	8-22	6-20	3-17	1-15-29	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30
Papiers-cartons	7	4	4	1-29	27	24	22	19	16	14	13(sa)	9
Ordures ménagères et organiques*	Tous les mercredis (en cas de jour férié : le samedi suivant)											

***Attention :** la rue aux Quatre Vents 7A, 7B, 9A et 9B est uniquement collectée en porte-à-porte pour les PC et PMC. Les ordures ménagères et organiques sont à déposer dans les conteneurs enterrés.



Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin** (5 h en cas de canicule). Prière de sortir vos déchets la veille à **partir de 18 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (0800/49 057 ou valmat@inbw.be) le jour même et laissez vos déchets sur le trottoir jusqu'au soir du jour ouvrable suivant. Le cas échéant, après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte. **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ? Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets)

0800 49 057
valmat@inbw.be



Grand Nettoyage de Printemps
les 25, 26, 27 et 28 mars 2021

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be



Horaire et adresse du recyparc le plus proche*

Avenue des Moissons, 1360 Perwez, T 081 65 85 38

- Horaire unique pour toute l'année :** du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.
- Jours de fermeture :** les dimanches et les jours fériés légaux.

ATTENTION ! Le recyparc de Perwez est fermé pour travaux. Nous vous invitons à fréquenter les recyparcs de Walhain, Chaumont-Gistoux, Incourt, Jodoigne ou Orp-Jauche (horaire identique).

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, films d'emballages et plastiques durs (dans certains recyparcs), bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, capsules de café en aluminium, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiantement, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

Pour plus d'informations : www.inbw.be

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Visez juste avec le guide de tri des emballages

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.

P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

M Emballages Métalliques



Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

C Cartons à boissons



Collecte en porte-à-porte*



ATTENTION ! Pas d'extension des emballages en plastique autorisés dans les sacs bleus, tant que le centre de tri n'est pas adapté (pas avant l'été 2021). Donc sont toujours interdits :



Les barquettes et les ravers en plastique



La frigidite, les papiers aluminium et cellophane



Tous les autres emballages et objets en plastique



ORDURES MÉNAGÈRES



Le gobelet en plastique



Le pot de yaourt



Les papiers et cartons sales

Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballage en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout...
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les pots de fleurs.



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Verre coloré

Verre incolore

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistants aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



Remarque : Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Remarques

- Maximum 1 m³.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons sales



Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



ORDURES MÉNAGÈRES



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

*ou via le recyparc

Commune de Perwez

Nouveau : collecte des ordures ménagères ET organiques en conteneurs

Collecte tous les mercredis

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le samedi!!!

Les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de la collecte **après 18 heures** ou le jour de la collecte **avant 6 heures du matin**. Placez-les visiblement sur la voie publique.

Que puis-je mettre dans mon conteneur de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables : restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus : langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables.

Les conteneurs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du conteneur et représentez-le à la collecte de la semaine suivante.

Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Bien gérer son conteneur de déchets organiques *Comment éviter les odeurs et les asticots ?*

Emballer vos déchets de viande et poisson dans du papier journal (pas du papier magazine), un sac à pain ou des sacs compostables. Saupoudrez vos déchets alimentaires de bicarbonate de soude, de vinaigre ou de feuilles et autres déchets de jardin. Rangez votre conteneur à l'ombre et au frais. Sortez-le plus souvent en été et moins souvent en hiver.

Collecte des déchets encombrants à la demande

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc (voir adresse au recto). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler **in BW** (votre intercommunale de gestion des déchets) au n° gratuit : **0800 49 057**.

L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité. Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 5€ pour les 2 premiers m³. Un m³ supplémentaire pourra être évacué au prix de 5€.

Le maximum autorisé est donc de 3 m³ pour un prix de 10€.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement.

Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé!



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle de 60 litres !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur : Poids inférieur à 50 kg - taille inférieure à 3 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.)
(à bien emballer, pensez aux chargeurs!)

Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots

Équipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)

Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de wc et bacs)

Pneus



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives

aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères!

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DÉCHETS REFUSÉS	COMMENT LES ÉVACUER ?	TRAITEMENT PRÉVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	• Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Valorisation énergétique
PMC	• Sac bleu PMC (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	• Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	• Bulles à verre ou recyparcs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles...	• Compostage et broyage à domicile • Recyparcs (si < 2 m ³) • Plate-forme de compostage de l'intercommunale in BW à Basse-Wavre 010 84 53 93 (si > 2 m ³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	• Recyparcs (si < 2 m ³) • Louer un conteneur (si > 2 m ³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	• Recyparcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	• Recyparcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune) • Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	• Consulter le site web www.maboutillegaz.be	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain du jour de la collecte :

Tél. gratuit :
0800 49 057

E-mail :
valmat@inbw.be

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets,

contactez les services techniques communaux : **081 649 264**
ou visitez le site internet de l'intercommunale in BW : **www.inbw.be**